



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artistes

Question écrite n° 3312

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt et l'importance de l'action de l'association « La roue tourne » qui, depuis des dizaines d'années, se consacre à la situation des artistes en difficulté. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager des formules spécifiques d'aide à ces artistes, voire aux metteurs en scène, comme avait commencé à le faire, à juste titre, son prédécesseur par une première subvention en 1996. Quels que soient les jugements que l'on peut porter sur les artistes en difficulté, il apparaît que, pour la défense et la promotion du patrimoine culturel français, une action globale s'impose. Tel est le sens de cette proposition de progrès social et de promotion culturelle qui ferait honneur à la France.

Texte de la réponse

L'association « La roue tourne » aide depuis plusieurs décennies les gens du spectacle en difficulté. « La roue tourne », domiciliée au 56, rue Legendre à Paris 17e, assure une mission caritative de première importance auprès des artistes du spectacle, qu'elle secourt par des repas et des aides de première urgence. L'instruction d'une demande de subvention de l'association sera effectuée avec célérité. Le sort des artistes sans ressources est en effet une des préoccupations de la ministre de la culture et de la communication. A cet égard, il convient de rappeler que la modification des conditions de prise en charge des artistes dans le cadre du revenu minimum d'insertion constitue une meilleure approche du traitement social de la pauvreté dans le milieu artistique : la période prise en compte pour le calcul des ressources susceptibles de déclencher l'ouverture des droits au RMI est dorénavant fixée à trois mois comme pour les autres catégories d'allocataires alors que précédemment l'examen s'opérait sur une durée d'un an.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3312

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3027

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 276